



LE CERCLE DES EPARGNANTS

# La Newsletter du Cercle des Epargnants

Numéro 20 – Février 2008

## >édito

### La misère des services à la personne !

La demande de services à la personne explose avec l'allongement de la durée de la vie. Elle correspond, par ailleurs, à une véritable attente de la part des Français qui souhaitent se libérer des contraintes de la vie courante. Pour couvrir ces besoins, il conviendrait dans les prochaines années de créer plus de 350 000 emplois. Évidemment, le problème des services à la personne se pose avec acuité pour les personnes dépendantes dont le nombre augmentera de plus de 20 % d'ici 2020 et de plus de 23 % de 2020 à 2040. Or, les emplois de services à la personne sont mal considérés et mal rémunérés. De ce fait, il est très difficile d'attirer des salariés motivés et de les fidéliser. Ainsi, la France souffre d'une pénurie d'emplois en milieu hospitalier et dans les maisons de retraite. Dans notre pays, il y a 4 à 5 salariés d'encadrement pour 10 résidents contre 8 salariés pour 10 résidents en Allemagne ainsi qu'aux Pays-Bas et 10 à 12 en moyenne en Suisse ou en Suède. Il n'est donc pas étonnant que les Français jugent sévèrement la qualité des maisons de retraite et que 80 % d'entre eux souhaitent le maintien à domicile des personnes âgées ce qui suppose en contrepartie l'augmentation du nombre d'aides à domicile. Plusieurs études démontrent que le maintien à domicile des personnes âgées coûte moins cher que leur hébergement en maison de retraite. Mais au-delà des coûts, le problème de l'offre de services et de sa solvabilisation demeure.

Un des défis majeur de l'allongement de la durée de la vie sera donc de professionnaliser les services à la personne et de répondre à la demande. La constitution de réseaux de professionnels labellisés par des grandes compagnies d'assistance et d'assurance semble être une solution. Il faudra pour cela former les salariés à des emplois qui exigent bien souvent des compétences variées. Il nous faut inventer une génération de services de qualité au profit de tous et réfléchir à de nouveaux modes de financement associant le public et le privé.

Philippe Crevel

### Actualité

#### Rendez-vous tous à Aix-en-Provence !

Les Entretiens de l'Épargne et de la Retraite se dérouleront à Aix-en-Provence, le 20 mars 2008, au Palais des Congrès avec la participation de Jean-Paul Fitoussi, Président de l'OFCE, de Jean-Pierre Thomas, associé-gérant à la Banque Lazard, de Florence Legros, économiste, de Marc Fabayre, directeur de la communication et du marketing à Generali Investment. Les débats seront, par ailleurs, animés par Jean-Pierre Gaillard. L'inscription en ligne est ouverte sur le site [www.cerclledesepargnants.com](http://www.cerclledesepargnants.com)

#### Cadeau de bienvenue aux expatriés rentrant au bercail

Avec la publication d'une instruction fiscale le 15 janvier 2008, Bercy permet aux personnes nouvellement domiciliées en France de verser, dans le cadre du PERP, la première année une cotisation égale à trois fois la cotisation ordinaire. Ce dispositif compense l'absence de report des années précédentes dont bénéficient les autres adhérents au PERP.

#### Les produits d'épargne retraite collectifs ont de l'avenir

Les salariés français, selon une récente étude, privilégient de plus en plus le PERCO au détriment du PEE. L'objectif « retraite » l'emporte sur celui du financement de projets à moyen terme. En 2007, les montants des abondements versés par les entreprises sur les PERCO étaient deux fois supérieurs à ceux versés sur les PEE ; 2543 contre 1181 euros. Les grandes entreprises de plus de 500 salariés sont moins généreuses en ayant versé respectivement 791 et 445 euros. En moyenne, les salariés ont versé 959 euros dans leur PEE et 1044 euros dans leur PERCO.

#### Dépendance, Retraite, même combat ?

Selon la dernière étude du Cercle de la Santé présentée au début du mois de février, les Français souhaitent une prise en charge de la dépendance par les pouvoirs publics. Seulement 6 % des Français préfèrent une prise en charge personnelle. 29 % des Français se déclarent favorables à l'instauration d'une assurance dépendance obligatoire et 65 % pour une assurance facultative. Ces résultats sont assez proches de ceux obtenus sur le problème de la retraite. Les Français sont, en revanche, favorables à l'instauration de partenariats public-privé.

11, Boulevard Haussmann – 75009 Paris – tel : 01 58 38 65 87

[www.cerclledesepargnants.com](http://www.cerclledesepargnants.com)





LE CERCLE DES EPARGNANTS

# La Newsletter du Cercle des Epargnants

## En bref...

### Peut mieux faire !

En 2007, les cotisations d'épargne retraite ont atteint 11 milliards d'euros (+9% pour les entreprises et +8% pour les particuliers). Le nombre de PERP ouverts a atteint deux millions (contre 1,9 million en 2006), pour une collecte de 1,07 milliard (+9%) et un encours de 3,45 milliards d'euros.

### Fonds souverains ou fonds de pension

Le montant des plans d'épargne retraite des Américains (système 401 K) s'élèvent à 1750 milliards de dollars contre plus de 3000 milliards de dollars pour les fonds souverains.

### 10 000 salariés ont racheté des trimestres depuis 2004

Du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 mars 2007, 10 000 salariés ont racheté des trimestres à la CNAV dans le cadre du dispositif prévu par la loi Fillon.

### Réforme de l'épargne retraite

Dans la perspective du prochain rendez-vous sur les retraites prévu après les élections municipales, les pouvoirs publics ont commencé à auditionner les organisations professionnelles et les think-tanks. Le Cercle des Epargnants a été consulté par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ainsi que par Yves Censi, député de l'Aveyron et vice-Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

### Revoir la surcote ?

La surcote en France pour les salariés ayant plus de 40 ans de cotisations est de 3 % contre 6 % en Allemagne tout comme en République slovaque et au Canada. Au Royaume-Uni, le taux atteint même 10,4 %.

## Benchmark des âges de départ à la retraite : la France à la traîne !

En Australie, l'âge de départ à la retraite a été aligné de 60 à 65 ans. En Autriche, un système de corridor pour le départ à la retraite a été institué entre 62 et 65 ans. En Corée du Sud, l'âge de départ à la retraite a été porté à 65 ans. Au Danemark, l'âge légal a été relevé de 65 à 67 ans. Il en est de même aux Etats-Unis. En Hongrie, l'âge de départ a été remonté à 62 ans. En Italie, l'âge légal de départ à la retraite passe de 60 à 65 ans pour les hommes et de 55 à 60 ans pour les femmes. Au Japon, l'âge de départ est fixé à 65 ans tout comme en Nouvelle Zélande. Au Portugal, l'âge de départ à la retraite a été harmonisé à 65 ans. En République Slovaque, l'âge retenu est 62 ans pour les femmes comme pour les hommes. En République Tchèque, c'est 63 ans. Au Royaume-Uni, l'âge de la retraite a été relevé à 65 ans. En Suisse, l'âge de la retraite a été relevé de 62 à 64 ans. En Turquie, cet âge est fixé à 65 ans. La France reste ainsi un des très rares pays à conserver un âge légal de départ à la retraite fixé à 60 ans.

## Le rapport Attali et la retraite

Les propositions de déréglementation de certaines professions ont occulté une grande partie du rapport Attali qui sans nul doute méritait un examen moins passionné. Ce dernier comporte plusieurs pistes de réformes pour les retraites. Ainsi, la Commission pour la libéralisation de la croissance française préconise de « laisser le libre choix de poursuivre une activité sans aucune limite d'âge ». Chacun doit avoir la possibilité de retarder son départ à la retraite. A cette fin, elle souhaite faciliter le cumul « emploi-retraite » et demande à ce que les entreprises innovent afin de permettre l'emploi des seniors ainsi que la fin des dispositifs de préretraite. Jacques Attali préconise la réorientation de l'épargne vers les placements actions et le développement de l'épargne retraite collective. Pour encourager les jeunes actifs à épargner pour leur retraite, la Commission recommande l'instauration d'un crédit d'impôt pour les moins de 45 ans titulaires d'un PERCO.

## Une génération d'entrepreneurs prend sa retraite

D'ici 2030, 500 000 chefs d'entreprises prendront leur retraite ce qui pose la question de leur succession et aussi de la propriété du capital. La mise en place de dispositifs d'accompagnement afin de favoriser les successions et de régler l'épineux problème des fonds propres est incontournable. Le déficit commercial de la France, près de 40 milliards d'euros en 2007 s'explique en partie par le nombre insuffisant d'entreprises moyennes capables d'exporter. Si 52 % des investisseurs institutionnels français déclarent investir ou avoir déjà investi dans le capital investissement, seuls 0,5% des actifs gérés ont été placés dans le non-coté. L'investissement dans les PME dans le cadre de placements financiers représente 0,40 % du PIB en France contre 1,20 % aux Etats-Unis, 0,58 % en Suède et 0,63 % au Royaume-Uni. Il faut enfin souligner que 60 % du capital investissement dans le non-coté provient d'acteurs étrangers.